

DOSSIER N° 501

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE

Orientation politique : Favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires

Axe stratégique : Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles

Activité : Participer à la modernisation des équipements et infrastructures rurales

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|--|
| VU | le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3211-1, L.3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7 alinéas 3, 5, 7, 10 et 11, |
| VU | le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007, |

VU	les arrêts du Conseil d'Etat du 30 décembre 2014 (CE Ass. 30 décembre 2014 société Armor SNC, req. n°355563), et du 31 mai 2006 (CE ass. 31 mai 2006 Ordre des avocats au barreau de Paris, req. n°275531),
VU	la délibération n°13 du Conseil général en date du 11 juillet 2002, autorisant le Président du Conseil général à signer la convention type de soutien apporté par le Département en matière d'ingénierie publique aux collectivités qui en font la demande,
VU	la délibération n°28 du Conseil général en date du 22 octobre 2009, autorisant la création d'un budget annexe d'ingénierie publique,
VU	la délibération n°47 du Conseil général en date du 19 octobre 2011, fixant le barème d'intervention en matière d'ingénierie publique du SATAC,
VU	la délibération n°08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

Motivations et Opportunité :

Considérant	que le Département du Gard a souhaité poursuivre son action en faveur de la solidarité territoriale auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique pouvant être établi sous forme d'une mission d'ingénierie rémunérée,
Considérant	qu'il y a lieu de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires aux actions départementales pour 2020,

DISPOSITIF

Le Département du Gard a matérialisé sa volonté de s'investir auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique dont l'intervention peut être établie sous forme d'une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée.

Description	Montant proposé
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	
Autres	8.500,00 €
Charges de personnel	72.376,08 €
Charges liées aux bâtiments	6.124,78 €
Frais de véhicules	2.910,81 €
Frais informatiques et télécommunications	8.421,03 €
Frais administratifs	167,30 €
Total dépenses de fonctionnement	98.500 €

La totalité des dépenses inscrites représente pour l'année 2020 la prévision du coût de fonctionnement pour ce qui se rapporte à la mission ingénierie publique.

Certaines dépenses feront l'objet de mandatement direct à partir de ce budget annexe comme l'assurance maîtrise d'œuvre ou la vêtture et les Equipements de Protection Individuelle.

Toutefois, les autres dépenses seront refacturées annuellement du Budget général au budget annexe.

Les modalités d'intervention de ce type de missions sont détaillées dans le cadre d'une Convention de soutien en matière d'ingénierie publique définie comme un contrat administratif et s'appuyant sur différents textes de références. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Départementale (*délibération n° 13 susvisée du 11 juillet 2002*).

Les recettes sont estimées pour 2020 à :

Description	Montant proposé
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Prestations des services	98.500,00 €
Total recettes de fonctionnement	98.500,00 €

Le calcul de la rémunération se fait à partir du coût estimé de l'intervention de l'ingénieur, du dessinateur –projeteur et du contrôleur de travaux pour l'opération bien définie, en fonction du temps passé par chacun des intervenants.

Dès lors, je vous propose d'adopter le présent Budget Primitif 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, présenté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F 011 Charges à caractère général	98 500,00	
F_70_Ventes de produits fabriqués, prestations de service		98 500,00
Total	98 500,00	98 500,00

Par conséquent, les crédits 2020 proposés au vote sont d'un montant de 98 500,00 euros en dépenses et en recettes.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT,

Liste des annexes

Annexe 1 : Détail des inscriptions budgétaires

Annexe 2 : Document budgétaire BP 2020

Annexe 1

Budget Primitif 2020

Budget annexe de l'Ingénierie Publique

Propositions budgétaires

D/R	Chapitre	Article	Libellé Article	Crédits
	011	6168	Autres	8 500,00
	011	6287.1	Charges de personnels	72 376,08
	011	6287.2	Charges liées aux bâtiments	6 124,78
D	011	6287.3	Frais de véhicules	2 910,81
	011	6287.4	Frais informatiques et télécommunications	8 421,03
	011	6287.5	Frais administratifs	167,30
			Total fonctionnement dépenses	98 500,00
R	70	706	Prestations de services	98 500,00
			Total fonctionnement recettes	98 500,00